

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Mme GRESSIN (procuration à Mme MALLET)
Mme MARTIN (procuration à Mme BUREAU)
Mme DOGET (procuration à M. GRESSET)
M. DEROTTELEUR (procuration à Mme RENIER)
Mme LEDIEU (procuration à Mme KEMPF)
M. ADAM (procuration à M. DUVAL)
Mme VEILLAT (procuration à Mme JUBLOT-DERDINGER) –
M. MELLOTT (procuration à Mme DAUGU)

et transmet les excuses de **Mme BOUVARD - M. AUTISSIER – M. THOR – Mme PROVENDIER – M. DECROIX et Mme CHARON-COLIN.**

-
Madame DAUGU est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-
Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représenté **l'ajout à l'ordre du jour d'un projet de délibération portant modification de l'âge d'admission des enfants à l'accueil de loisirs d'été.**

-
Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 24 Avril 2019** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation.

-
> Etude de revitalisation du centre-ville : demande de subvention

Madame le Maire rappelle l'engagement de la commune dans une étude de revitalisation du centre-ville. Une réunion de prise de contact s'est tenue le 16 Mai dernier. Il s'agit de traiter les problématiques de l'habitat, du commerce, du tourisme, du patrimoine architectural et paysager ainsi que de la mobilité.

L'étude se décompose en trois phases :

- l'élaboration du diagnostic qui pourrait être présenté en septembre 2019. Durant la phase de diagnostic, il est programmé notamment deux déambulations qui se dérouleront le 12 Juin 2019 : une première à 14 h 00 avec notamment les commerçants puis une seconde à 18 h 00 plus largement ouverte aux administrés.

- l'élaboration de scénarii qui seront réalisés à partir d'ateliers ouverts portant pour l'un sur le développement économique, le tourisme, et pour l'autre sur les espaces publics et le patrimoine paysager et architectural. Ces scénarii seront présentés au public en novembre 2019

- l'élaboration d'un plan guide et d'un programme d'actions qui donnera lieu à une exposition publique en mars 2020

Les services du Département, de la Région, l'Etat pourront indiquer les dispositifs à mobiliser pour réaliser le plan d'actions.

Madame le Maire ajoute que le centre-ville n'est pas dévitalisé comme dans d'autres villes mais que rien n'est acquis. Elle souligne l'impression de séparation entre le centre-ville et le reste de la commune. Elle indique également qu'en arrivant à Aubigny, rien ne permet de comprendre qu'il existe un centre-ville aussi qualitatif ou encore qu'il existe une promenade sur les bords de la Nère très agréable.

Le déplacement à vélo dans Aubigny peut être également une piste de réflexion. Le centre-ville compte des habitats dégradés ou des maisons qui ne se vendent pas, il convient de trouver la cause de cet état de fait. Le centre-ville est adapté à l'habitat des jeunes et des personnes qui n'ont plus la possibilité de conduire. Pour cette dernière catégorie, les logements doivent devenir accessibles, cela peut être envisagé grâce au dispositif de l'OPAH ou d'autres dispositifs susceptibles d'apporter des aides.

Madame DAUGU fait part de son intérêt pour suivre cette étude et s'excuse de ne pas avoir pu participer à la première réunion, étant en formation à cette date.

Madame le Maire indique que le projet de délibération présenté porte sur la demande de subvention à déposer auprès du Conseil Régional susceptible d'apporter 80 % du financement de cette étude au titre du Pôle de centralité. Il est intéressant de réfléchir sur les fonctionnalités de la ville, ce qui aura également un intérêt pour affirmer le rôle de pôle de centralité dans le SCoT.

Sur une question de Madame DAUGU, Madame le Maire confirme que la mobilité sera traitée dans cette étude. Elle ajoute qu'au cours du comité de pilotage sur l'étude de mobilité menée par le Pays Sancerre-Sologne auquel elle a assisté, il a été envisagé qu'une action pourrait être inscrite. Monsieur PEREIRA, Madame DORISON et Madame BUREAU travaillent sur une expérimentation de mise en place d'une navette qui permettrait aux administrés habitant dans les quartiers extérieurs et dépourvus de moyen de transport, de se rendre en ville (médecin, poste...). Il est ajouté que la commune dispose de véhicules 9 places qui peuvent être utilisés dans un premier temps.

Pour répondre à Madame DAUGU qui s'interroge sur la mobilité à vélos, Madame le Maire confirme que ce point sera également abordé dans l'étude de revitalisation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le plan de financement ci-dessous :

Objet	Dépenses		Recettes		
	HT	TTC	Participations	Montants	%
Maîtrise d'œuvre	41 100,00	49 320,00	Conseil régional dans le cadre du CRST	32 880,00	80%
			Commune d'Aubigny sur nère	8 220,00	20%
Total dépenses	41 100,00	49 320,00	Total recettes	41 100,00	100%

- autorise Madame le Maire à solliciter auprès de la Région Centre la subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale à hauteur de 80 % de la dépense HT des travaux.

> Convention d'occupation de locaux communaux par le Centre Hospitalier Spécialisé George Sand

Madame le Maire explique que cette modification concerne le contrôle et l'entretien des extincteurs puisque le CHS procède lui-même à cet entretien. Il n'y a par conséquent plus lieu de solliciter le remboursement de cette dépense auprès de l'occupant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation des locaux du pavillon du Cloître par le Centre Hospitalier Spécialisé George Sand, pour tenir compte de la prise en charge directe des frais d'entretien et de contrôle des extincteurs par le CHS.

> Recomposition des conseils communautaires avant le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020

Madame le Maire indique que toutes les communes doivent s'accorder sur le nombre et la répartition des conseillers communautaires avant le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020. Elle rappelle que la commune d'Aubigny bénéficie d'un accord local qui a été arrêté en 2018 et propose de renouveler cette répartition.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reconduire le nombre et la répartition ci-dessous, actuellement en place au sein de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne :

COMMUNE	SIEGES
AUBIGNY SUR NERE	12
ARGENT SUR SAULDRE	5
BLANCAFORT	3
BRINON/SAULDRE	3
IVOY LE PRE	2
CLEMONT	2
OIZON	2
LA CHAPELLE D'ANGILLON	2
MERY ES BOIS	2
PRESLY	1
MENETREOL/SAULDRE	1
ENNORDRES	1
SAINTE MONTAINE	1
	37

> Modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire propose de créer 2 emplois d'adjoint technique non permanents de 23 h/semaine du 8 juillet au 31 août pour effectuer le ménage à la piscine durant la saison.

Pour le Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance, le conseil municipal avait créé deux emplois d'adjoint du patrimoine de 22 h 30 chacun. Après étude plus approfondie, il s'avère préférable de recruter un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de catégorie B à 30

h/semaine et un adjoint du patrimoine à hauteur de 15 h/semaine. Une personne sera chargée du lancement, de la médiation, de la communication et de l'accueil des groupes, la seconde personne aura un rôle d'accueil du C.I.A.A.

L'inauguration est programmée le 12 juillet 2019 vers 17 h avant le lancement des Fêtes Franco-Ecossaises en présence d'écossais. Quant à l'inauguration du Château, elle aura lieu le 5 Juillet 2019 à 18 h.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- la suppression des deux emplois d'adjoint du patrimoine à 22 h 30/semaine
- la création d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine à 30 h 00/semaine et d'un emploi d'adjoint du patrimoine à 15 h 00/semaine, du 15 juin au 31 décembre 2019
- la création de deux emplois d'adjoint technique à 23 h/semaine pour la piscine du 8 juillet au 31 août 2019

> Budget 2019 du Lotissement du Moulin des Filles

Madame le Maire explique qu'une parcelle de ce lotissement a été divisée en deux terrains mais la viabilisation n'avait été effectuée que sur une parcelle. La viabilisation de cette deuxième partie représente un montant de 6 269,62 € qui sera prélevé sur le reversement de l'excédent au budget, qui s'établira à 88 168,93 € au lieu de 94 446,93 € initialement prévu.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications à apporter au Budget Primitif 2019 du Lotissement du Moulin des Filles telles que reprises au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement - dépenses

Chap.	Comptes	Montant
011 - Charges à caractère général	605 - Achats de matériels	6 275,00
65 - Autres charges de gestion courante	6522 - Reversement excédent bud. ann.	- 6 275,00

> Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance - Tarifs

Madame MALLET rappelle que l'inauguration du C.I.A.A. est prévue le 12 juillet et que le centre sera ouvert au public autour de cette date. Le Centre sera ouvert six jours/sept, le jour de fermeture étant fixé au lundi. Elle indique que les tarifs proposés ont été déterminés au vu des tarifs appliqués aux autres monuments de la Route Jacques Cœur et autres centres d'interprétation.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe comme suit les droits d'entrée au Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance d'Aubigny-sur-Nère :

Tarif Plein : 5€

Tarif Réduit : 3€ réservé aux 12/18 ans ; Groupes à partir de 10 personnes ; Etudiants ; Chômeurs ; détenteurs de la Carte RSA ; Pass Jacques Cœur et aux Albiens sur justificatif de domicile

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés ; Yep's et durant les Journées du patrimoine

Tarif appliqué en cas de détérioration ou perte du smartphone prêté pour le circuit en ville : prix coûtant.

Madame le Maire ajoute que les tarifs ont été fixés pour inciter le public à venir comprendre l'histoire d'Aubigny avant de découvrir le patrimoine architectural de la ville.

> Renouvellement du dispositif « passeport pour les jeunes » dans le cadre de l'opération « vacances pour tous »

Madame DORISON rappelle que le dispositif a été mis en place en 2009 et comprend deux volets : un premier intitulé « passeport pour les jeunes » pour les enfants de 6 à 16 ans ouvrant droit à la gratuité de la piscine des Etangs et à six entrées gratuites au cinéma Atomic ; un second volet consistant en une sortie ou plusieurs sorties durant l'été. Cette année, la sortie retenue sera le zoo de thoiry sur une journée comportant un circuit en car et différents ateliers proposés aux participants.

Pour information, le montant demandé aux familles pour ce voyage est gratuit pour les enfants âgés de moins de 3 ans, 5 € pour les 3-18 ans et 10 € pour les + 18 ans.

Madame le Maire précise que le montant de 10 € pour les accompagnants peut faire l'objet d'une aide du CCAS si besoin.

Sur une question de Madame DAUGU, Madame DORISON précise que l'entrée public est de 25 €. Elle ajoute que le coût du transport s'élève à 1 100 à 1 300 €.

Madame le Maire ajoute que le personnel communal compte de moins en moins de chauffeur parmi ses effectifs et qu'il est compliqué de satisfaire à toutes les demandes des écoles ou des associations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement du dispositif « passeport pour les jeunes » dans le cadre de l'opération « vacances pour tous ».

> Report du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées

Madame le Maire rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, la loi NOTRe prévoyait le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes. La CDC a demandé la réalisation d'une étude auprès de Cher Ingénierie des Territoires, qui a permis d'établir un diagnostic. Les modes de gestion sont extrêmement divers même si cela n'est pas bloquant.

La Communauté de Communes n'est pas prête, notamment au niveau du personnel. Il faudrait être prêt aujourd'hui alors que des études plus poussées apparaissent nécessaires, notamment savoir en toute connaissance de cause : l'état des réseaux, les travaux à prévoir et les dettes qui seront incorporées dans la Communauté de Communes.

Il a été décidé en conseil communautaire de refuser ce transfert de compétences en 2020 mais ne pas attendre pour autant 2026. Lorsqu'une commune renouvellera ou modifiera son mode de gestion, il est convenu d'en discuter au sein de la CDC. Pour exemple, la station d'épuration d'Aubigny qui doit être refaite intéresse les communes de la CDC dans la mesure où l'emprunt sera transféré sur le budget intercommunal.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT et de la compétence assainissement collectif des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 I et II du CGCT,

> Modification des statuts de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne portant intégration de la compétence « mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques »

Madame le Maire rappelle que la compétence GEMAPI recouvre les alinéas 1° ; 2° ; 5° ; et 8° de l'article L 211-7 du Code de l'environnement qui sont des items obligatoires, auxquels la CDC a ajouté l'item facultatif 12° « *L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique, exercée par le SEBB, le SIVY et le SM du pays Sancerre Sologne* ».

Madame le Maire propose d'ajouter aujourd'hui l'item 11° « *La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, exercée par le SEBB, le SIVY et le SM du pays Sancerre Sologne* ».

Les syndicats chargés du dispositif ont demandé que les 11° et 12° soient liés. Cet ajout nécessite la modification des statuts.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter le transfert de la compétence facultative issue de l'alinéa 11° de l'art. 211-7 du Code de l'environnement et d'adopter les nouveaux statuts rectifiés de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

Madame DAUGU souligne que le vote porte sur des sujets pour lesquels le conseil n'est pas très compétent. Madame le Maire confirme qu'il s'agit d'une matière très compliquée.

Madame DAUGU conçoit que cette décision n'a pas de conséquence importante mais elle s'inquiète sur la prise d'autres décisions sur ce sujet qui pourraient être plus impactantes.

Madame le Maire rappelle que la GEMAPI était exercée par des syndicats qui couvraient des bassins, ce qui était fondé puisque les limites des rivières ne correspondent pas aux limites des intercommunalités. Il a été imposé aux communautés de communes de prendre ces compétences mais en fait, les intercommunalités délèguent leurs compétences en représentation-substitution aux anciens syndicats qui eux sont compétents.

> Avis sur un projet de vente d'un logement par la société France Loire

Madame BUREAU indique qu'il s'agit d'un logement situé résidence de Vlotho qui comprend trois chambres sur un terrain de 477 m². La maison en question est actuellement vacante.

Il est indiqué que le prix de vente est fixé à 92 000 € pour les locataires de la société France Loire et à 98 000 € pour tout autre acquéreur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à ce projet de vente de l'immeuble 6 résidence de Vlotho par la Société France Loire.

> Avis sur le projet de démolition de logements par la société Val de Berry OFFICE Public de l'Habitat du Cher

Madame BUREAU explique que la société Val de Berry Office Public de l'Habitat du Cher envisage la démolition de l'immeuble « La Genetière » de 16 logements situé 21 chemin des Poignons. Le bâtiment concerné, construit en 1972, est composé d'une entrée et de trois niveaux comprenant 4 T2 ; 6 T3 et 6 T4. Cet immeuble ne possède pas d'équipement de confort, notamment en termes d'isolation thermique et acoustique et la remise à niveau nécessiterait une réhabilitation lourde et coûteuse.

Le coût de la démolition s'établit à 180 480 € TTC, subventionné à hauteur de 80 000 € par l'Etat.

Madame le Maire indique que la commune s'est assurée auprès de la société HLM qu'une reconstruction aurait lieu en remplacement des logements démolis. Madame BUREAU qui participe au conseil d'administration de cet office, a assuré que l'office allait reconstruire sur les sites de Ripoché et de la Malnoue 16 logements. La reconstruction suite à la démolition de La Genetière donnera lieu à une négociation avec la Commune. La société Val de Berry s'engage à reconstruire en accord avec la Commune, selon les besoins du marché.

Madame le Maire confirme que la rénovation coûte plus cher avec un confort moindre ce qui entraîne la démolition.

Madame BUREAU ajoute que les administrés ne souhaitent plus vivre en appartement mais préfèrent bénéficier d'une maison.

Sur une question de Madame DAUGU, Madame BUREAU indique que 8 personnes représentant 5 familles seront à reloger.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable au projet de démolition des 16 logements formant la Genetière 21 rue des Poignons.

> Inscription à l'accueil de loisirs d'été

Madame le Maire rappelle que le document unique distribué aux familles en début d'année scolaire prévoyait que l'enfant devait avoir atteint l'âge de 4 ans au 1^{er} juillet pour être inscrit au centre de loisirs d'été. Or, il s'avère que le 1^{er} juillet ne correspond pas au premier jour du centre et que cela engendre des restrictions pour certaines familles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du règlement intérieur permettant aux enfants de la petite section maternelle d'être inscrit au centre de loisirs d'été dès lors qu'ils atteignent l'âge de 4 ans au premier jour du centre.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Etude de revitalisation du Centre Ville

Madame le Maire rappelle qu'un diagnostic en marchant aura lieu le 12 juin à 14 h à destination des commerçants et le 12 juin à 18 h pour le grand public

Le 18 juin à 14 h, un atelier sera organisé sur le thème des entrées de ville et de l'interface entre le centre-ville et la périphérie

Le 1^{er} août à 14 h aura lieu le rendu du diagnostic.

2/ Calendrier des manifestations

Jeu 30 Mai	14 h 00	Loto – Les Amis de la Nère – Salle des fêtes
<u>JUIN</u>		
Jusqu'au dim 29 sept		Exposition « Aubigny la festive, un siècle de fêtes » - Vieil Aubigny – Maison Victorine
Sam 1 ^{er}	13 h 00 – 19 h 00	Tournoi jeunes – ACN Handball – Gymnases
	20 h 30	Danse « Tablao flamenco » - Commune d'Aubigny-sur-Nère
– La		Forge
	7 h 00 – 19 h 00	Tournoi loisirs – ACN Handball – Gymnases municipaux
	20 h 30	Spectacle musical « Le Bal » - Foyer socio-éducatif du
collège Gérard		Philippe – La Forge
Jeu 6	13 h 30	Madame DAUGU invite le Conseil municipal à l'assemblée
générale		
ouvriers du		d'ISA Groupe avec une présentation préparée par les
		chantier avec les Poupées Russes
Sam 8	11 h 15	Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en
		Indochine – Rendez-vous parking Saint Ligori
	20 h 30	Spectacle musical « Le Bal » - Foyer socio-éducatif du
collège Gérard		Philippe – La Forge
Lun 10	14 h 00	Loto – Les Amis de la Nère – Salle des fêtes
Ven 14	20 h 30	Spectacle de fin d'année – Club théâtre du collège Gérard
		Philippe – La Forge
Sam 15	9 h – 12 h / 13 h – 18 h	Portes ouvertes – Secours catholique – Place du Mail
	21 h 00	Gala – Aubigny Danse – La Forge
Dim 16		Journée Vide grenier / Brocante / Vide ta chambre –
Foyer socio-		éducatif du collège Gérard Philippe – Cour du collège
	9 h 00 – 18 h 00	Tournoi séniors Emile Sineau – ESA Football – Stade Saint
Paul		

	10 h 00 – 18 h 00	Portes ouvertes – Aéro-Club d’Aubigny – Aérodrome de la Théau
	Mar 18 18 h 15	Commémoration de l’Appel du 18 juin 1940 – Départ cour pour le Mémorial des déportés
30	Mer 19 au 30 Juillet	Tournoi jeunes – ESA Tennis – Parc des Sports (<i>semaine : à partir de 17 h 00 – Week-end : à partir de 9 h 00</i>)
4 juill	Jeu 20 au 14 Juillet	Exposition « Le Haut Berry : Aubigny, Mehun, Sancerre, Bourges » - Galerie François 1 ^{er}
	Ven 21 16 h 00	Concert David Lys – Commune d’Aubigny-sur-Nère et foyer Anaïs – Foyer Anaïs
	Sam 22 18 h 00 – minuit	Fête de la Musique – Aubigny Artisanat Boutiques – Rue du Prieuré
	Sam 22 Dim 23 10 h – 18 h	Exposition « Photos » - G.A.S. Photo – Château des Stuarts
	Dim 23 17 h 00	Kermesse – Ecole maternelle du Printemps – Salle des fêtes Concert « Polyphonies au cœur de la guerre de cent ans » - Comité des Orgues – Eglise Saint Martin
	Mer 26 au dim 7 juillet	Tournoi open adultes – ESA Tennis – Parc des Sports
	2 Juillet 16 h 30	10 ans de l’Ecole maternelle du Printemps.
	au projet LALANDE, Mme	A cette occasion, seront invités tous les élus ayant participé de construction de cette école, et notamment Mme SMOLINSKI ainsi que tous les enseignants présents à l’époque.

- Calendrier des réunions :

- Mercredi 19 Juin 2019 à 19 h 00 : 8^e Commission
- Mercredi 26 Juin 2019 à 20 h 00 : Conseil municipal

-

Aucune autre question n’étant soulevée, la séance est levée.